



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°09/2011 du 1^{er} avril 2011

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 13h45-16h30

e-mail : courrier@yonne.gouv.fr

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

RAA spécial numéro 09/2011 du 1^{er} avril 2011

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP et service courrier), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°9 du 1^{er} avril 2011

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

MISSION D'APPUI AU PILOTAGE

PREF/MAP/2011/022	01/04/2011	Arrêté portant délégation de signature à M ^{me} Virginie DERICQUEBOURG, Directrice du management et des moyens	3
PREF/MAP/2011/023	01/04/2011	Arrêté donnant délégation de signature à M. Philippe GOUTORBE, Directeur des collectivités et des politiques publiques	4

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE BOURGOGNE

2011-08	25/03/2011	Décision portant délégation de signature aux agents de la DREAL pour les missions sous autorité du préfet de département de l'Yonne	5
---------	------------	---	----------

**ARRETE N° PREF/MAP/2011/022 du 1er avril 2011
portant délégation de signature à M^{me} Virginie DERICQUEBOURG,
Directrice du management et des moyens**

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M^{me} Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et des moyens, pour signer tous les documents administratifs établis dans les domaines suivants :

1 - 1 Service des ressources humaines et de l'action sociale

- Courriers (lettres et bordereaux) aux chefs de services déconcentrés et au trésorier payeur général dans le cadre de la mise en œuvre des procédures administratives et comptables ou de demandes d'avis nécessaires à la prise de décisions préfectorales
- Lettres d'invitation aux réunions des instances non présidées par un membre du corps préfectoral
- Correspondances relatives au rejet des demandes d'emplois et de stages
- Conventions de stage avec les organismes proposant des stagiaires
- Correspondances et décisions relatives à la gestion du compte épargne temps sauf celles relatives à l'ouverture et à la clôture du compte
- Correspondances relatives à la gestion des compteurs des agents
- Correspondances relatives à la composition des organismes paritaires
- Correspondances relatives à l'organisation des élections professionnelles
- Correspondances relatives à la mise en œuvre des conventions portant sur la restauration et la médecine de prévention

1 - 2 Service du budget, de l'immobilier et de la logistique

- Courriers (lettres et bordereaux) aux chefs de services déconcentrés et au trésorier payeur général dans le cadre de la mise en œuvre des procédures administratives et comptables ou de demandes d'avis nécessaires à la prise de décisions préfectorales
- Lettres d'invitation aux réunions des instances non présidées par un membre du corps préfectoral
- Correspondances ayant trait à l'organisation et à l'exécution des marchés
- Ordres de services adressés aux entreprises dans le cadre de l'exécution d'un marché
- Etats exécutoires
- Titres de perception
- Etats de frais de déplacement

1 - 3 Service du courrier

- Courriers (lettres et bordereaux) aux chefs de services déconcentrés et au trésorier payeur général dans le cadre de la mise en œuvre des procédures administratives

Article 2 : La délégation de signature conférée à M^{me} Virginie DERICQUEBOURG par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée, pour les documents établis par leurs services respectifs, par les chefs de service dont les noms suivent :

- Mme Anne MONTEILLET, attachée, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation conférée à Mme MONTEILLET sera exercée par M^{elle} Christelle DA SILVA, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef du service des ressources humaines et de l'action sociale.

- M^{elle} Sylvine LAURENT, attachée, chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation conférée à M^{elle} Sylvine LAURENT sera exercée par M. René NOWACZYK, attaché, adjoint au chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique.

- M^{me} Monique SCHOEPFLIN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef du service du courrier

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation conférée à M^{me} SCHOEPFLIN sera exercée par M^{me} Véronique PLACES, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef du service du courrier.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° PREF/MAP/2011/007 du 3 mars 2011 donnant délégation de signature à M^{me} Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation est abrogé.

Le Préfet
Jean Paul BONNETAIN

ARRETE N°PREF/MAP/2011/023 du 1er avril 2011
donnant délégation de signature à M. Philippe GOUTORBE,
Directeur des collectivités et des politiques publiques

Article 1er : Délégation est donnée à M. Philippe GOUTORBE, directeur des collectivités et des politiques publiques, pour signer tous les documents administratifs établis dans les domaines suivants :

- les courriers (lettres et bordereaux) aux élus (à l'exception des parlementaires), associations, organismes divers et particuliers concernant des informations juridiques et financières liées aux attributions de la direction et n'impliquant aucune décision particulière ;
- les courriers (lettres et bordereaux) aux chefs de services déconcentrés et au trésorier payeur général dans le cadre de procédures administratives classiques ou de demandes d'avis techniques nécessaires à la prise de décisions préfectorales ;
- les accusés de réception des dossiers de demande de subvention ;
- les attestations de services faits liées au paiement des subventions d'investissement ;
- les états de notification des taux d'imposition des taxes locales ;
- les lettres d'invitation aux réunions des instances non présidées par un membre du corps préfectoral ;
- les états exécutoires de moins de 500 €.

Article 2 : La délégation de signature conférée à M. Philippe GOUTORBE par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée, pour les documents établis par leurs services respectifs, par les chefs de service dont les noms suivent :

Pour le service des aides financières :

- M^{me} Annick FUSTER, attachée, chef du service

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} FUSTER, les documents relevant de ses attributions pourront être signés par M^{me} Elisabeth DUMONT, adjointe au chef du service des aides financières.

Pour le service économie et environnement :

- M^{me} Nelly MINARD, attachée principale, chef du service

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} MINARD, les documents relevant de ses attributions pourront être signés par M^{me} Marie-Claude DANSIN, attachée, adjointe au chef du service économie et environnement.

Pour le service des relations avec les collectivités locales :

- M^{elle} Béatrice BURNET, attachée, chef du service

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{elle} BURNET, les documents relevant de ses attributions pourront être signés par M. Richard WILPOTTE, attaché, adjoint au chef du service des relations avec les collectivités locales.

Article 3 : L'arrêté PREF/MAP/2011/010 du 3 mars 2011 donnant délégation de signature à M. Philippe GOUTORBE, attaché principal exerçant les fonctions de directeur des collectivités et du développement durable, est abrogé.

Le Préfet
Jean-Paul BONNETAIN

**Décision n°2011-08 du 25 mars 2011
portant délégation de signature aux agents de la DREAL pour les missions sous autorité du préfet de
département de l'Yonne**

Article 1 : Pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions et des domaines d'activités mentionnés dans l'arrêté préfectoral visé ci-dessus, délégation de signature est conférée, selon les missions dont ils ont la charge, à :

- Hugues DOLLAT, directeur régional adjoint
- Éric GUERIN, directeur régional adjoint
- Benoit HUE, secrétaire général
- François BELLOUARD, chef du service développement durable
- Jean-Yves DUREL, chef du service prévention des risques
- Manuella INES, chef service logement et constructions durables
- Michel QUINET, chef du service transports
- Lydia WEBER, chef du service ressources et patrimoine naturels

Article 2 : Concernant l'activité spécifique « réception de véhicules » pour le compte de la préfecture de département, délégation est donnée à Jean ESCALE, responsable du groupe régulation des transports, à François BOULOGNE, responsable du pôle réception et contrôle technique des véhicules, et aux agents habilités :

- Manuel VILLANUEVA
- Sophie ROUSSILLO
- Alain GONY

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 1, pour toutes décisions et tous documents relevant de l'échelon départemental, délégation de signature est donnée à :

- Laurent DENIS, responsable de l'unité territoriale de l'Yonne
- Pascal GIRARD, adjoint au chef du service transports ;
- Alain SZYMCZAK, responsable du groupe constructions durables
- Manuella BELLOUARD, responsable du groupe risques naturels et hydrauliques ;
- Philippe CHARTIER, responsable du groupe risques chroniques et impacts ;
- Dominique VANDERSPEETEN, responsable du groupe risques accidentels industriels ;
- Isabelle JANNOT, responsable du groupe biodiversité, paysages, valorisation des ressources.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 3, pour toutes décisions et tous documents relevant à l'échelon départemental des attributions et domaines d'activité dont ils ont la charge, délégation de signature est donnée aux agents suivants :

- Lydie PERRAUDIN
- Guillaume VANDEVOORDE
- Luc NEDELLEC
- Ricardo CUARTIELLES
- Benjamin CUARTIELLES
- Ludovic HERLIN
- Eric GIROUD
- Claire TOURNANT

Article 5 : Cette décision sera notifiée à M. le Préfet de l'Yonne, à M. le Directeur départemental des finances publiques ainsi qu'aux agents ci-dessus désignés, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Article 6 : Toute délégation antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

Le directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement,
Georges REGNAUD